

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

PROROGATION DE LA LOI SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET TERRORISME - (N° 3433)

AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par

M. Ciotti, M. Hetzel, M. Pauget, Mme Boëlle, M. Brochand, M. Bazin, Mme Brenier,
Mme Meunier, Mme Corneloup, Mme Genevard et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.